

VILLE DE PLESSISVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 21^e jour du mois de décembre 2009, à 20 h 00, au lieu habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Richard Rheault, Gaétan Blier, Luc Dastous, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Jean-Noël Bergeron.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réal Ouellet.

Messieurs Jean Marcoux, directeur général, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, sont également présents.

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Adoption du
procès-verbal

RÉSOLUTION N^o 354-09

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009, tel que rédigé.

A D O P T É E

Adoption
prévisions
budgétaires
2010

RÉSOLUTION N^o 355-09

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2010 comme suit :

REVENUS

Taxes	6 528 100 \$
Paiement tenant lieu de taxes	492 700 \$
Transferts	788 900 \$
Services rendus	867 600 \$
Imposition de droits	150 400 \$
Amendes et pénalités	185 000 \$
Intérêts	49 900 \$
Autres revenus	240 000 \$
TOTAL DES REVENUS	<u>9 302 600 \$</u>

CHARGES

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009, 20 h 00

Administration générale	1 302 600 \$
Sécurité publique	1 173 800 \$
Transport	1 371 700 \$
Hygiène du milieu	2 428 800 \$
Santé et bien-être	19 700 \$
Aménagement, urbanisme et développement	650 800 \$
Loisirs et culture	1 967 700 \$
Frais de financement	264 900 \$
TOTAL DES CHARGES	<u>9 180 000 \$</u>

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement	(1 226 000 \$)
Remboursement de la dette à long terme	548 900 \$
Affectation aux activités d'investissement	617 800 \$
Excédent de fonctionnement affecté	(10 000 \$)
Fonds réservés	190 200 \$
Montant à pourvoir dans le futur	1 700 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	<u>122 600 \$</u>

**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE À DES FINS FISCALES** **0 \$**

A D O P T É E

Adoption du
programme
triennal

RÉSOLUTION N^o 356-09

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012 se résumant comme suit :

ANNÉE	TOTAL DES PROJETS
2010	8 075 500 \$
2011	3 968 400 \$
2012	576 300 \$
TOTAL	<u>12 620 200 \$</u>

A D O P T É E

ATTENDU que le conseil municipal peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif de celui-ci, soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité au lieu de sa distribution à chaque adresse civique (L.R.Q., c. C-19, art. 474.3).

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009, 20 h 00

Publication du
budget

RÉSOLUTION N^o 357-09

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

QUE le résumé du budget de l'exercice financier 2010 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2010-2011-2012 soit publié dans le journal « L'Avenir de l'Érable » conformément à la loi, au lieu de sa distribution à chaque adresse civique.

A D O P T É E

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 30.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE